

SCIC ou SCOP SAS - Avantages & Inconvénients

+ Avantages

- Liberté juridique sur le mode de gouvernance et les entrées et sorties d'investisseurs
- Non limitation du nombre d'associés
- Marketing sexy : connaissance des entrepreneurs sociaux, investisseurs, ...
- Possibilité de nommer un président personne morale (stratégies de mutualisation, stratégies holding)
- Possibilité d'émettre des obligations sans nomination de commissaire aux apports ou de commissaires aux comptes (nomination d'un commissaire aux apports uniquement si moins de 2 ans) plus facilement que la SARL qui a besoin d'un commissaire aux comptes en cas d'émission d'obligations

+ Inconvénients

- Impossibilité d'émettre des titres participatifs (aberration !)
- Risque de dénaturer l'intuitu cooperatis